

# VERIFICATION PERIODIQUE DE L'ENSEMBLE DE VOS ETABLISSEMENTS



[www.dekra-industrial.fr](http://www.dekra-industrial.fr)

## Contrat

N° 2019 0902 5299 – Version 1

### DEKRA Industrial SAS

AGENCE ANTILLES  
Immeuble AMC  
Quartier Kertys

97200 FORT DE FRANCE  
Siret 43325083401711  
Tél : 05.96.76.59.08 Fax : 05.96.50.76.26  
Interlocuteur(s) : EUGENE GOURPIL  
eugene.gourpil@dekra.com  
Responsable Métier Opérationnel

### LOCAVET

Zone Industrielle LA JAMBETTE

97232 LE LAMENTIN  
MARTINIQUE

Interlocuteur : M René Yves FLERET  
suping@menfenil.com

Date	Version	Modifications
06/11/2019	1	Initiale

## CONTRACTANTS

Le présent contrat est conclu entre les entités citées ci-après.

**DEKRA Industrial SAS**

et

**LOCAVET**

AGENCE ANTILLES  
Immeuble AMC  
Quartier Kerlys

Zone Industrielle LA JAMBETTE

97200 FORT DE FRANCE  
Siret 43325083401711

97232 LE LAMENTIN  
MARTINIQUE  
Siret 38761873900024

ci-après dénommée DEKRA Industrial SAS

ci-après dénommée le CLIENT

## OBJET DU CONTRAT

Ce contrat a pour objet de définir les conditions spécifiques selon lesquelles DEKRA Industrial SAS s'engage à fournir au client les prestations de service définies ci-après. Il complète les conditions générales de vente de DEKRA Industrial SAS jointes aux présentes avec lesquelles il forme un tout.

## MISSION(S) PROPOSEE(S)

### "Exploitation"

#### "Electricité"

Intitulé mission	Référence	Version	CGI
Vérification périodique des installations électriques permanentes effectuée dans le cadre des articles R. 4226-16 et R. 4226-17 du CdT - Inst.sur BT	ELEM011	2015 10	CGI_Exploitation_201901
Vérification initiale des installations électriques permanentes basse tension effectuée dans le cadre des articles R.4226-14. et R.4226-15 du CdT	ELEM211	2015 10 2	CGI_Exploitation_201901

#### "Equipements de travail"

Intitulé mission	Référence	Version	CGI
Portes et portails sur les lieux de travail : vérification périodique	EQTM001	2010 01 1	CGI_Exploitation_201901
Appareils et accessoires de levage - Vérification générale périodique	LEVM001	2012 09 2	CGI_Exploitation_201901

#### "Thermographie"

Intitulé mission	Référence	Version	CGI
Contrôle d'installation électrique par thermographie infrarouge - Compte rendu Q19	TIRM001	2019 08 3	CGI_Exploitation_201901

DEKRA Industrial SAS



Paraphes  


CLIENT

DEKRA Industrial SAS,  
SAS - Siège Social : PA Limoges Sud Orange, 19 rue Stuart Mill, CS 70308, 87008 LIMOGES Cedex 1  
www.dekra-industrial.fr - N°TVA FR 44 433 250 834

SAS au capital de 10 060 000 € - SIREN 433 250 834 RCS Limoges - NAF 7120 B

## DETAILS DES MISSIONS " Exploitation "

### DESCRIPTION DE L'OBJET DE NOTRE INTERVENTION

#### SITE(S) D'INTERVENTION

- LOCAVET - Zone Industrielle LA JAMBETTE - 97232 - LE LAMENTIN
- MENFENIL - ZI de Trianon - 97240 - LE FRANCOIS
- SARL BLANC INDUSTRIEL GUYANE - 26 Rue Yayamadou - ZI Cogneau Larivot - 97351 - MATOURY

#### CONDITIONS PARTICULIERES D'INTERVENTION

- Le client devra mettre à disposition de DEKRA les charges d'essais suffisantes et les moyens utiles à leur manutention, durant le temps nécessaire au bon déroulement des essais.
- Le client devra mettre à disposition de DEKRA les moyens d'accès nécessaires à la vérification. S'il s'avère nécessaire d'utiliser une nacelle élévatrice, le client devra en assurer la fourniture et la conduite.
- Le client devra mettre à disposition de DEKRA, le dernier rapport de visite périodique ainsi que le rapport de vérification initiale ou le rapport de vérification quadriennale des installations électriques. En l'absence de ces documents, DEKRA, aura l'obligation réglementaire de mener cette première vérification selon le référentiel d'une vérification initiale.
- Le client devra mettre à la disposition de DEKRA, la notice et les documents techniques du constructeur relatifs à l'équipement.
- Le client, devra mettre à disposition de DEKRA, et ce préalablement à l'intervention, les documents ainsi que les moyens matériels et humains tels que éventuellement précisés dans les annexes.
- Le client devra s'assurer que les appareils, installations, équipements sur lesquels DEKRA doit intervenir sont clairement identifiés.
- Le client devra mettre à disposition, lors de la première vérification périodique de l'équipement, les rapports d'épreuve.
- Le client devra s'assurer de la disponibilité des appareils, installations, équipements pendant le temps nécessaire à la vérification menée par DEKRA.
- Le client devra s'assurer de la sécurisation des lieux sur lesquels DEKRA doit procéder aux essais et épreuves.
- Conformément à nos conditions générales d'intervention, toute dégradation accidentelle liée à la manœuvre des équipements/installations dans le cadre de nos interventions ne pourra être imputée à DEKRA Industrial. Les manœuvres sont réalisées sous l'entière responsabilité de l'exploitant du site

#### ORGANISATION ET PLANNING

A la réception du présent document signé ou d'un bon de commande.

#### CONDITIONS FINANCIERES (MONTANTS € HT)

Mission(s) ponctuelle(s)

Mission(s)	Installations, équipements, opérations ou ouvrages concernés	Qté	Montant unitaire	Sous total
<b>SARL BLANC INDUSTRIEL GUYANE 26 Rue Yayamadou ZI Cogneau Larivot 97351 MATOURY</b>				
<i>Electricité</i>				
ELEM211	VERIFICATION INITIALE DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES - ANNEE 2019 - SUPERFICIE 600M²	1	650,00	650,00

Les informations portées dans la colonne « Qté » (quantités d'équipements) sont indiquées seulement pour permettre une évaluation des montants.

De ce fait, elles n'ont aucun caractère contractuel.

Dans le cas où les prestations réellement effectuées enregistrent une variation de plus ou moins 10 % sur les quantités d'équipements contrôlés, le montant du forfait facturé pourra être ajusté.

DEKRA Industrial SAS

Paraphes

CLIENT




Montant total ..... **650,00 € HT**

L'ensemble des missions telles que décrites ci-dessus vous est proposé pour un montant hors taxe en euros de :  
six cent cinquante euros

## Mission(s) périodique(s)

Mission(s)	Périodicité	Installations, équipements, opérations ou ouvrages concernés	Qté	Montant unitaire	Sous total selon périodicité
------------	-------------	--	-----	------------------	------------------------------

### LOCAVET Zone Industrielle LA JAMBETTE 97232 LE LAMENTIN

#### Electricité

ELEM011	ANNUELLE	Rez de chaussée : 1 poste haute tension, 1 TGBT, 5 coffrets électriques  1er étage : 3 coffrets électriques	1	1 000,00	1 000,00
---------	----------	---	---	----------	----------

#### Thermographie

TIRM001	ANNUELLE	Rez de chaussée : 1 poste haute tension, 1 TGBT, 5 coffrets électriques  1er étage : 3 coffrets électriques	1	550,00	550,00
---------	----------	---	---	--------	--------

#### Equipements de travail

EQTM001	ANNUELLE	1 Rideau métallique motorisé	1	45,00	45,00
<b>Montant total 1ère année :</b>					<b>1 595,00</b>

### MENFENIL ZI de Trianon 97240 LE FRANCOIS

#### Electricité

ELEM011	ANNUELLE	VERIFICATION PERIODIQUE DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES	1	450,00	450,00
---------	----------	---	---	--------	--------

#### Equipements de travail

EQTM001	ANNUELLE	VERIFICATION PERIODIQUE DES PORTES ET PORTAILS RIDEAUX MOTORISES	2	45,00	90,00
LEVM001	SEMESTRIELLE	VERIFICATION PERIODIQUE DES APPAREILS DE LEVAGE CHARIOT GERBEUR DE MARQUE FENWICK - SERIE 4X379W02874 - CMU 1000KG - TYPE/MODELE L10 - ANNEE 2008	1	55,00	110,00
<b>Montant total 1ère année :</b>					<b>650,00</b>

### SARL BLANC INDUSTRIEL GUYANE 26 Rue Yayamadou ZI Cogneau Larivot 97351 MATOURY

#### Electricité

ELEM011	ANNUELLE	VERIFICATION PERIODIQUE DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES - ANNEE 2020 - SUPERFICIE 600M <sup>2</sup>	1	450,00	450,00
---------	----------	---	---	--------	--------

#### Equipements de travail

EQTM001	ANNUELLE	VERIFICATION PERIODIQUE DES PORTES ET PORTAILS : ANNEE 2019 RIDEAUX MOTORISES	3	45,00	135,00
<b>Montant total 1ère année :</b>					<b>585,00</b>

Les informations portées dans la colonne « Qté » (quantités d'équipements) sont indiquées seulement pour permettre une évaluation des montants.

De ce fait, elles n'ont aucun caractère contractuel.

Dans le cas où les prestations réellement effectuées enregistrent une variation de plus ou moins 10 % sur les quantités d'équipements contrôlés, le montant du forfait facturé pourra être ajusté.

Montant total 1<sup>ère</sup> année ..... 2 830,00 € HT

L'ensemble des missions telles que décrites ci-dessus vous est proposé pour un montant hors taxe en euros de : deux mille huit cent trente euros

○ **CONDITIONS PARTICULIERES DE TARIFICATION**

- Dans le cadre du choix de la dématérialisation des rapports, DEKRA les expédiera par e-mail ou les mettra à disposition sur notre portail Internet « mydekra.com » au signataire de ce contrat ou à toute personne désignée par celui-ci. L'impression d'un exemplaire supplémentaire de rapport papier par DEKRA fera l'objet d'une facturation de 22,00 € HT.
- Les frais de déplacement sont compris dans notre offre.
- Les heures d'attente du fait du client (ex : installation non disponible) seront facturées au taux horaire de 79,00 € HT.
- Pour toute intervention sur un site donné, le coût d'intervention de DEKRA ne sera jamais inférieur à 146,00 € HT.
- Tout retour sur site pour une intervention supplémentaire du fait du client (ex : matériel en panne, locaux inaccessibles, levée de réserves ...) fera l'objet d'une facturation à la vacation. Le prix de notre intervention ne sera jamais inférieur à 146,00 € HT.
- Toute annulation de l'intervention, du fait du client, dans les 48 h précédant l'intervention feront l'objet d'une facturation forfaitaire de 135,00 € HT.
- Toute annulation par le client dans les 10 jours précédant l'intervention pourra donner lieu à application de plein droit, par DEKRA, d'une pénalité équivalente à 20% du montant de la prestation programmée.
- Toute annulation le jour de l'intervention, ou cas d'impossibilité de prestation pour une cause imputable au client, donnera lieu de la part de DEKRA à une facturation forfaitaire égale à 100% du montant de la prestation annulée ou à reprogrammer.
- Les prix sont calculés pour des interventions entre 8 h et 18 h du lundi au vendredi. En dehors de cette plage horaire et hors Week end, DEKRA se réserve le droit d'appliquer une majoration de 50% de la présente tarification.

○ **MODALITES DE PAIEMENT ET ADRESSE DE FACTURATION**

**Modalités de paiement**

Les factures sont émises après intervention, payables à 30 jours date de facture de préférence par virement bancaire, postal par les soins du client au profit du compte de DEKRA Industrial SAS dont le RIB est joint au présent contrat.

**Adresse de facturation**

*(Si les coordonnées ci-dessous ne correspondent pas veuillez rayer et compléter)*

LOCAVET Zone Industrielle LA JAMBETTE  
97232 LE LAMENTIN  
MARTINIQUE

Conformément au décret du 2 octobre 2012 et à la loi n°2012-387 du 22 mars 2012, il sera appliqué une indemnité forfaitaire de retard de 40 € pour le recouvrement des créances de retard.

## TRANSMISSION DES RAPPORTS

Dans le cadre de notre politique de développement durable et pour une meilleure réactivité, vos rapports d'intervention vous seront transmis par voie électronique en fonction des choix que vous aurez coché et aux adresses que vous aurez bien voulu nous indiquer ci-après :

- par mail
- par votre accès sherlok

NOM	PRENOM	FONCTION	ADRESSE MAIL

Pour une transmission par voie postale, veuillez renseigner le tableau ci-après :

- Adresse client indiquée sur notre Contrat
- Autre(s) adresse(s) indiquée(s) ci-après

NOM			
PRENOM			
FONCTION			
ADRESSE POSTALE			

DEKRA Industrial SAS  
10 rue de la République  
92000 Nanterre Cedex  
Tél : 01 47 37 11 11  
Fax : 01 47 37 11 12  
www.dekra.fr



## CETTE OFFRE INCLUT

- Le présent contrat comportant 8 pages
- Les conditions générales d'intervention (CGI) le cas échéant
- Les descriptifs de missions
- Toutes notes méthodologiques et mémoires le cas échéant
- Les conditions générales de DEKRA Industrial SAS
- Toutes annexes administratives et autres attestations le cas échéant

## DUREE DU CONTRAT

Le présent contrat prend effet en date de sa signature par les deux parties.  
Pour les missions périodiques, il est conclu pour une durée ferme de 3 ans et sera renouvelé par tacite reconduction pour une durée égale sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties trois mois avant l'échéance du contrat.

## CONDITIONS DE VALIDITE DU CONTRAT

La durée de validité de la présente proposition de contrat est de trois mois à compter de sa date d'émission. Le client est tenu de retourner à DEKRA Industrial SAS les deux exemplaires signés du présent document avec paraphe sur toutes les pages. DEKRA Industrial SAS fait alors une revue de contrat, appose sa signature et adresse au client l'exemplaire original du contrat qui lui est destiné. Au besoin, et à titre de confirmation de son acceptation, le client pourra transmettre à DEKRA Industrial SAS un « Bon de commande » portant la mention explicite du numéro de l'offre de service DEKRA ou proposition de contrat à laquelle celui-ci se réfère. Toute modification des termes et conditions de la proposition de contrat doit faire l'objet d'un accord express des parties qui sera formalisé par le paraphe de chacun à côté de la modification.

Dans le cas d'un début d'exécution avant le retour signé du présent document, il est expressément convenu que ce début d'exécution ne vaut en aucun cas acceptation tacite du contrat.

Si les conditions de validité de la présente proposition de contrat ne sont pas remplies tout avis ou document émis par DEKRA Industrial SAS pourra être considéré comme nul de manière rétroactive.

## TRANSFERT DU CONTRAT

Le client s'interdit de transférer ou céder tout ou partie des droits ou obligations qu'il tient du présent contrat ou substituer un tiers dans l'exécution de leurs obligations, sans le consentement préalable et écrit des autres membres.

Le client reconnaît avoir pris connaissance de l'ensemble des pièces constitutives du Contrat, des conditions générales de vente annexées aux présentes et déclare en accepter les termes.

<p><b>Pour DEKRA Industrial SAS,</b></p> <p>Edité le 06/11/2019 à LA MARTINIQUE</p> <p>Signé le <u>15/12/2019</u></p> <p><b>DEKRA Industrial SAS</b></p> <p>SAS au capital de 10 060 000.00€ - RCS Limoges 433 250 834</p> <p>Agence Antilles-Guyane - La Martinique</p> <p>Quartier Kenys - 97200 Fort-de-France</p> <p>Siret: 433 250 834 01315</p> <p>Tel: 0056 76 68 08   Fax: 0596 50 76 26</p> <p>Responsable Métier Opérationnel</p>	<p><b>Pour le CLIENT,</b></p> <p>A</p> <p>Signé le <u>15/12/19</u></p> <p>Signature et cachet client</p> <p>nom et qualité du signataire</p> <p>SIRET :</p> <p>APE :</p> <p><u>F. POIRAY</u></p>
---	--

## REVUE DE CONTRAT

Effectuée le ..... / ..... / .....

Cadre réservé à DEKRA

Par .....